

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 502

présenté par
Mme Bassire

à l'amendement n° 107 de M. Breton

ARTICLE 1ER BIS

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« dans lequel elle exerce »

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement rédactionnel